



Municipalité de Maskinongé

RAPPORT DU MAIRE

Le 4 juin 2018

Citoyennes et citoyens de Maskinongé,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, je me dois de faire rapport sur les faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant).

Le rapport de vérification 2017 a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 7 mai 2018 par les auditeurs de la firme Labranche Therrien Daoust Lefrançois Inc., CPA. Ce rapport indiquait que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Au cours de cet exercice, l'administration municipale avait des revenus de fonctionnement et d'investissement de l'ordre de 2 738 382\$ avec des dépenses de fonctionnement, d'immobilisations et autres activités financières de 2 433 814\$, laissant un excédent des revenus sur les dépenses de 304 568\$. Les immobilisations consolidées s'élèvent au montant de 9 350 193\$ et la dette à long terme consolidée à 2 146 747\$. Au 1^{er} janvier 2018, le surplus accumulé non affecté de la Municipalité atteint la somme de 635 145\$, en plus d'un fonds de roulement de 18 773\$, d'une réserve financière pour les eaux usées de 91 762\$ et d'une réserve financière pour l'eau potable de 3 382\$.

Roger Michaud, maire